

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU S.M.E.S.S.Y.
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 21 SEPTEMBRE 2009**

Délibération n° 2009-012

Date de convocation :
7 septembre 2009

Nombre de délégués en exercice : 36
Présents : 27
Absents non remplacés : 9

L'an deux mil neuf, le vingt et un septembre à neuf heures trente, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de Rambouillet au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de M. Gérard LARCHER.

ETAIENT PRESENTS : Henri ALOISI, Jean-Louis BARTH, Isabelle BEHAGHEL, Roland BONNET, Daniel BONTE, Bernard BOURGEOIS, Claude CAZANEUVE, Gérard COMAS, Thierry CONVERT, Daniel DEGARNE, Paul DESMETTRE, Frédéric DOUBROFF, Jean-Louis FLORES, Jean-Pierre GABORIT, Jean-Pierre GHIBAUDO, Christian HILLAIRET, Gérard LARCHER, Régine LIBAUDE, Jean-Pierre MALARDEAU, Yves MAURY, Jean-Jacques NICOLLE, Jacques PIQUET, Roland POSTIC, Bernard ROBIN, Philippe SAINT-MARTIN, Robert SCHUCHTER, Hervé TOUCHARD.

ETAIENT EXCUSES : Martial ALIX, Hervé ALLEIN, Bernard BATAILLE, Pascal BOURGY, Gérard CHIVOT, Paulette DESCHAMPS, Marc MENAGER, René SERINET, Jean-Pierre ZANNIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel BONTE



MODIFICATION DU NOMBRE DES MEMBRES COMPLEMENTAIRES DU BUREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

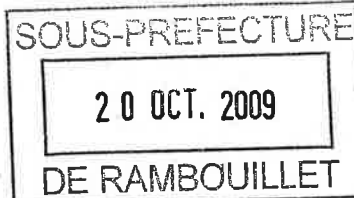
Vu l'arrêté préfectoral n°BAC/09-06 du 2 avril 2009 portant modification des statuts du syndicat ;

Vu l'installation du comité syndical, l'élection du Président et des Vice-présidents lors de la séance du 16 mai 2008,

Vu l'article 12 des statuts du SMESSY, fixant la composition du bureau ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De fixer à neuf le nombre de membres complémentaires du Bureau.**



Fait à Rambouillet, le 21 septembre 2009

Le Président du Syndicat Mixte d'Elaboration et de Suiwi du SCOT Sud-Yvelines certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le

Pour extrait conforme

Le Président
Gérard LARCHER